



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA23 22007

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 11 septembre 2023, le règlement suivant :

RCA23 22007 Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue de la Montagne et autres rues de l'arrondissement

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Transports et de la Mobilité durable, le 27 septembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 2 octobre 2023.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire